

ÉCOLE DOCTORALE N° 544
INTER-MÉD : Espaces, temps, cultures

ÉTABLISSEMENT
Université de Perpignan Via Domitia

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2019-2020
VAGUE A

Rapport publié le 09/11/2020



Pour le Hcéres¹ :

Thierry Coulhon, Président

Au nom du comité d'experts² :

Serge Dauchy, Président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014 :

¹ Le président du Hcéres "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5) ;

² Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2).

MEMBRES DU COMITÉ D'EXPERTS

Président : M. Serge DAUCHY, Université de Lille

Expert(e)s : M. Romain COUDERC, Institut National de l'Énergie Solaire
M. Hervé LE TREUT, Sorbonne Université
Mme Laurence MATHEY, Université Le Havre Normandie M. Romain

Conseillère scientifique représentante du Hcéres :

Mme Sonia FLECK

ÉVALUATION RÉALISÉE EN 2019-2020 SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ EN SEPTEMBRE 2019 ET D'ENTRETIENS AVEC DES DOCTORANTS ET LA DIRECTION DE L'ED EN MAI 2020

En raison des circonstances sanitaires exceptionnelles liées à la pandémie, les visites des ED sur site n'ont pu avoir lieu au printemps 2020. L'évaluation de chaque ED a été réalisée à partir du dossier remis au Hcéres en septembre 2019 et de deux entretiens du comité Hcéres, l'un avec quelques doctorants de l'ED, l'autre avec la direction de l'ED. Ces entretiens ont été réalisés en visioconférence au cours du mois de mai 2020.

PRÉSENTATION DE L'ÉCOLE DOCTORALE

Créée en 2011 suite à la recomposition du paysage de la recherche à l'Université de Perpignan Via Domitia (UPVD), l'école doctorale *INTER-MÉD : Espaces, temps, cultures* (ED 544) constitue, à côté de l'école doctorale *Énergie - Environnement* (ED 305), l'une des deux écoles doctorales dont relèvent les doctorants inscrits à l'Université de Perpignan. Elle est membre du collège doctoral Languedoc-Roussillon qui regroupe, outre les deux écoles doctorales perpignanaises, également l'ED 583 *Risques et société* (Nîmes) et les ED 58 *Langues, littératures, cultures, civilisations* et *60 Territoires, temps, sociétés et développement* (Université Montpellier 3 Paul Valéry).

Les doctorants inscrits dans l'ED 544 relèvent d'une vingtaine de spécialités en sciences humaines, sciences sociales et sciences économiques et juridiques. Ils se répartissent entre sept unités de recherche rattachées à l'école doctorale. Il s'agit de deux unités mixtes de recherche (UMR) Université de Perpignan – CNRS (UMR ART-DEV- Acteurs ressources et territoires dans le développement), UMR HNHP- Histoire naturelle de l'homme préhistorique) - et de cinq équipes d'accueil (CRESEM- Centre de recherche sur les sociétés et environnement en Méditerranée, CORHIS- Communication, Ressources humaines et interventions sociales, CDED- Centre de droit économique et du développement, LEPSA- Laboratoire européen Performance Santé Altitude). Les doctorants du LEPSA se répartissent entre les deux écoles doctorales (ED 544 et ED 305) et le laboratoire MRM (Montpellier Recherche en Management) ; ce dernier n'apparaît toutefois plus dans la liste des unités de recherche rattachées à l'ED dans le cadre du projet. Par ailleurs, une convention d'association avec l'École nationale supérieure d'architecture de Montpellier (ENSAM) a été signée en mars 2019. L'ENSAM est membre du conseil et les doctorants en architecture sont accueillis par l'ED 544.

Au 1^{er} septembre 2019, l'école doctorale comptait 224 doctorants encadrés par 55 chercheurs et enseignants-chercheurs titulaires de l'habilitation à diriger des recherches (HDR). Sur les 224 doctorants, 131 doctorants, soit presque 60 %, relèvent du domaine juridique ; les 93 autres doctorants se répartissent entre la littérature, les sciences sociales et les sciences humaines. Au total, 67 doctorants (soit 30 %) bénéficient d'un financement.

SYNTHÈSE DE L'ÉVALUATION

APPRÉCIATION PAR CRITÈRE

- **Fonctionnement et adossement scientifique de l'école**

L'école doctorale est dirigée par un directeur appartenant au CDED et un directeur-adjoint appartenant à Art-Dev. L'équipe de direction est assistée d'une gestionnaire administrative ainsi que d'une gestionnaire financière mutualisée avec l'école doctorale *Énergie - environnement*. L'école dispose d'un bureau spécifique au sein du service de la recherche et de la valorisation, d'une salle informatique réservée aux doctorants et de trois salles de conférence pouvant accueillir les soutenances de thèse et équipées pour les visio-conférences.

Son budget est de 40 000 euros par an ; celui-ci couvre principalement les frais administratifs de l'école, les soutenances, les formations spécifiques, les rencontres et journées d'études organisées par l'école, la rentrée annuelle et la cérémonie de remise des diplômes ainsi que les aides à la mobilité sortante.

La communication est assurée par des supports divers et en particulier par un site internet régulièrement mis à jour.

La composition et le fonctionnement du conseil sont précisés dans le règlement intérieur dont l'école s'est dotée en 2019. Le conseil de l'ED est composé de 19 membres : le directeur de l'ED, 8 directeurs d'unités, 2 représentants des personnels administratifs, 4 doctorants et 4 personnalités extérieures. Le vice-président Recherche et la gestionnaire de l'ED sont membres invités permanents. Cette composition n'est pas totalement conforme aux dispositions de l'arrêté de 2016 et doit être ajustée. Le conseil se réunit au moins trois fois par an sur convocation de son directeur, ce qui est assez peu fréquent. Il valide la politique scientifique, l'inscription des doctorants et l'attribution des contrats doctoraux ainsi que le programme de formation proposé par le collège doctoral. Il définit aussi le programme de formation spécifique à l'ED 544, programme auquel les représentants des doctorants sont étroitement associés.

Le recrutement des doctorants s'opère en partenariat avec les unités de recherche adossées à l'école. Pour l'attribution des contrats doctoraux (dont le nombre ne s'élève qu'à trois ou quatre contrats par an), une première sélection est opérée par les unités de recherche. Les candidats sélectionnés sont ensuite auditionnés par le jury de l'école doctorale dont la composition (fixée par le conseil de l'école en 2018) est gage de transparence et d'impartialité. L'école n'intervient en revanche que formellement dans la sélection des contrats doctoraux financés par la Région Occitanie ; son rôle semble se limiter à une chambre d'enregistrement des candidats présentés par les directeurs de thèse qui définissent seuls les sujets proposés. Il conviendrait peut-être que l'école soit davantage associée à la sélection des sujets et des candidats. Par ailleurs, l'école ne semble pas avoir défini de critères précis pour l'inscription en thèse. Même s'il est bien évidemment tenu compte du parcours des candidats, le règlement du concours des contrats doctoraux ne fait pas état d'une note ou mention minimale obtenue au master 2 ou au mémoire de recherche (il n'est d'ailleurs pas fait mention du mémoire dans le dossier de candidature). Pour une inscription en thèse hors financement dédié, aucune précision n'est fournie dans le règlement intérieur ou sur le site de l'école doctorale quant aux exigences ou prérequis.

Le taux de doctorants financés demeure très faible, avec moins d'un tiers de doctorants financés, surtout en raison du faible nombre de contrats doctoraux. On observe d'ailleurs une différence notable en matière de financement entre les deux écoles doctorales. Les thèses financées par convention industrielle de formation par la recherche (CIFRE) sont également peu nombreuses, probablement en raison du tissu socio-économique local peu favorable. Une amélioration peut tout de même être observée grâce à la politique volontariste de la Région Occitanie.

L'ouverture internationale est réelle, mais les données fournies dans le rapport d'autoévaluation ne permettent pas de connaître avec précision le nombre de doctorants étrangers, leur origine et les critères selon lesquels ils ont été recrutés. Il n'est pas précisé non plus combien de doctorants étrangers bénéficient d'une bourse du gouvernement français ou de leur pays d'origine. Le dossier indique seulement le nombre de cotutelles, principalement avec des universités espagnoles : 22 soit presque 10 % du total des doctorants inscrits.

On notera enfin la coopération entre l'école doctorale et les équipes de recherche en matière d'organisation conjointe de manifestations scientifiques, de financement de publications de thèses ou actes de colloques.

• Encadrement et formation des doctorants

L'école doctorale dispose d'un potentiel d'encadrement de 55 encadrants titulaires de l'habilitation à diriger des recherches (HDR). Ce nombre est en baisse en raison de nombreux départs à la retraite non remplacés. Ayant mis en œuvre les dispositions de l'arrêté de 2016, le conseil a fixé à six le nombre maximal de thèses encadrées. Le taux moyen d'encadrement effectif est de 6,3. La grande majorité des directeurs de thèses encadrent moins de trois thèses, quelques directeurs, surtout en droit, encadrent ou co-encadrent plus de six thèses. Les co-encadrements sont justifiés soit en raison d'une cotutelle (surtout avec des universités espagnoles), soit en raison de considérations scientifiques liées au caractère pluridisciplinaire du sujet de thèse. Ces co-encadrements s'inscrivent également dans une politique de formation et d'accompagnement des jeunes chercheurs et enseignants-chercheurs à l'encadrement doctoral. Le co-encadrement par de jeunes collègues non HDR est toutefois soumis à une obligation de formation spécifique et à un engagement à soutenir l'HDR.

Entre 2015 et 2017, le nombre moyen de thèses soutenues par an s'élève à une trentaine, dont 60 % en sciences juridique, politique, économique et de gestion, et 40 % en lettres et sciences humaines (informations précises non disponibles pour 2018). La durée moyenne des thèses s'établit à 50 mois, ce qui est remarquable pour une école doctorale en sciences humaines et sociales et inférieur à la moyenne nationale. Il demeure toutefois quelques thèses pour lesquelles la durée s'élève à plus de 70 mois. L'école a réalisé un guide des soutenances et organise également des soutenances blanches.

Le suivi des doctorants est assuré à partir de la deuxième année d'inscription par les comités de suivi individuel (CSI). Si leur composition répond formellement aux dispositions de l'arrêté de 2016, les CSI apparaissent surtout comme un point d'étape dans la réalisation de la thèse. On y aborde principalement la méthode, la définition de la problématique, le plan, la rédaction, etc. en présence du directeur de thèse et, parfois, de membres de l'unité à laquelle est rattaché le doctorant. Même si, en raison des circonstances exceptionnelles, les doctorants étaient peu nombreux lors de l'entretien d'évaluation par visioconférence, il apparaît tout de même que les CSI ne constituent pas un lieu propice – même lors du « moment » prévu en l'absence du ou des encadrant(s) – pour aborder les diverses difficultés auxquelles peuvent être confrontés les doctorants. L'école doctorale n'apparaît pas non plus comme un recours naturel en cas de difficulté, ce qui ne signifie pas qu'elle ne s'efforce pas d'arbitrer les tensions dont elle a connaissance. Les CSI sont organisés à partir de la deuxième année d'inscription et proposés aux doctorants de première année sur une base volontaire. L'école envisage de rendre à l'avenir les CSI obligatoires dès la première année de thèse. Il conviendrait toutefois que cette décision s'applique à tous les doctorants et non aux seuls doctorants financés.

Les doctorants sont soumis à une obligation de suivre 100 heures de formations transversales dont la moitié au moins organisée par l'école doctorale. Des aménagements sont néanmoins proposés aux salariés et il est également possible de valider des formations extérieures. L'offre de formations est variée et abondante. Elle commence dès l'inscription en thèse avec la semaine d'intégration organisée conjointement par les deux écoles doctorales perpignanaises qui réunit une quarantaine de primo-entrants. Au cours de cette semaine d'intégration, des exposés et ateliers (en partie en anglais à l'intention des doctorants étrangers) sensibilisent les doctorants aux compétences transversales à acquérir durant la thèse. Une attention particulière est aussi portée à la future insertion professionnelle des doctorants, tant dans le monde académique et les grands organismes de recherche que dans le monde socio-économique et l'entrepreneuriat. Conformément aux dispositions de l'arrêté de 2016, les nouveaux doctorants sont également sensibilisés aux questions de déontologie, d'éthique et d'intégrité scientifique. La semaine d'intégration délocalisée est très appréciée par les doctorants qui insistent en particulier sur le caractère humain et relationnel de cette initiative qui permet de rencontrer de jeunes collègues d'autres unités de recherche et d'autres disciplines. Il est incontestable que cette semaine d'intégration contribue grandement à la visibilité de l'école doctorale, à une meilleure connaissance de son équipe de direction et donc à un sentiment d'appartenance à l'école. La semaine d'intégration comme l'ensemble des formations font l'objet d'une évaluation par les doctorants sur la base d'un questionnaire de satisfaction.

Les autres formations organisées tout au long de l'année universitaire sont classées en trois catégories : « Outils de la thèse », « Communication » et « Après-thèse ». Ces formations doivent être réparties sur les trois années de la thèse et être validées par l'école doctorale. Un parcours fléché est suggéré aux doctorants.

Un tiers des formations (soit 95 heures) proposées sur site aux doctorants est organisé par le collège doctoral Languedoc-Roussillon. Les doctorants intéressés par des formations organisées à Montpellier bénéficient de la part du collège doctoral d'une aide qui couvre les frais de déplacement. Certaines actions, comme « *Flash Project* », « Aspects juridiques de la création d'entreprises innovantes » et le concours « Ma thèse en 180 secondes (MT180) » sont particulièrement prisées des doctorants. Peut-être faudrait-il mettre en place un portfolio afin que les doctorants puissent pleinement valoriser leurs formations.

L'association des doctorants est également partie prenante de l'offre de formations à travers l'organisation du congrès pluridisciplinaire annuel des doctorants et d'actions de vulgarisation et de médiation scientifique comme par exemple l'organisation de cafés-conférences.

Le dossier remis au Hcéres ne fournit pas d'informations sur la formation spécifique organisée par les unités de recherche, sur l'intégration de ces formations disciplinaires dans le plan global de formation et sur leur éventuelle validation préalable et évaluation par l'école doctorale.

Dans le cadre de son plan de formation, l'école doctorale soutient également la mobilité sortante de ses doctorants. Dans la limite des crédits disponibles, elle accorde aux doctorants présentant une communication dans un colloque, sous réserve toutefois d'une prise en charge du complément des frais de mission par l'unité de recherche, une aide de 300 euros pour un séjour en France et de 500 euros pour un séjour à l'étranger. Selon les doctorants, cette aide bénéficierait principalement aux doctorants financés, les doctorants non

financés n'étant pas toujours soutenus par leur unité de rattachement ou par l'UFR (Unité de formation et de recherche). Le soutien proposé par l'école ne couvrant pas les frais réels, ils renonceraient dès lors à leur mobilité. Il conviendrait probablement que l'école accorde une attention toute particulière aux doctorants non financés : une sensibilisation des unités de recherche et une modulation au cas par cas de l'aide accordée permettrait de leur assurer les mêmes possibilités de mobilité que pour les doctorants financés.

• Suivi du parcours professionnel des docteurs

Chaque année, la Fondation de l'Université organise conjointement avec les deux écoles doctorales perpignanaises une remise officielle des diplômes de docteur. Cette manifestation, sous le parrainage d'une personnalité du monde scientifique, politique ou judiciaire, a lieu au Palais des congrès en présence du recteur, des représentants universitaires et politiques locaux et régionaux ainsi que des familles des nouveaux docteurs. Mais après cette belle cérémonie, l'Université et l'école doctorale semblent perdre la trace de leurs docteurs. Le suivi de l'insertion professionnelle et du parcours professionnel des docteurs mériterait en effet davantage d'attention. Les données recueillies ne concernent en effet que la moitié des diplômés et reposent principalement sur les contacts qu'ont pu garder les unités de recherches et directeurs de thèse avec les jeunes docteurs. Les données pour les docteurs étrangers sont tout particulièrement lacunaires. Pour l'école doctorale *INTER-MÉD*, les données montrent que les répondants ont pour plus de la moitié intégré le secteur public. Le faible taux d'insertion dans le secteur privé (y compris la création d'entreprise) s'expliquerait par le contexte régional. Les Pyrénées-Orientales connaissent une faible métropolisation, une sous-industrialisation et un des taux de chômage les plus élevés de France.

On comprend parfaitement que l'école doctorale ne dispose pas des moyens humains pour assurer un meilleur suivi de ses docteurs. Il conviendrait que l'Université et/ou le collège doctoral prennent en charge ce suivi. Le projet de création d'une association d'*alumni* contribuera incontestablement à maintenir voire à renforcer le lien entre l'école et ses jeunes diplômés. Un meilleur suivi permettrait également une exploitation effective des données en vue d'une amélioration ou tout au moins d'un ajustement des actions de valorisation du doctorat et de préparation à l'insertion, surtout non académique, des docteurs.

AUTOÉVALUATION ET PROJET

Le dossier d'autoévaluation a été rédigé par le directeur et la gestionnaire de l'école doctorale et discuté à l'occasion d'un séminaire de direction organisé en juillet 2017. Il n'est pas précisé qui participait à ce séminaire, ni si une enquête globale fut réalisée auprès des doctorants ou si le dossier fut soumis à des collègues d'autres écoles doctorales.

Le dossier d'autoévaluation est présenté de manière claire et précise. L'organisation et le fonctionnement de l'école doctorale y sont décrits avec précision, les progrès réalisés et les actions menées sont analysés avec objectivité. Il comporte une évaluation détaillée de la semaine d'intégration et des Doctoriales@transfrontalières, mais uniquement pour l'année 2017. Le dossier aurait éventuellement pu être enrichi par davantage de données statistiques, par exemple sur l'origine des doctorants étrangers, la répartition du budget, l'aide à la mobilité apportée aux doctorants ou encore le nombre et les raisons des abandons. Les points forts et points faibles identifiés à l'issue de l'autoévaluation ne sont pas développés et aucune proposition n'est formulée en vue d'une amélioration des points faibles identifiés. Un SWOT (forces, faiblesses, opportunités et menaces) aurait pu être utile.

Le dossier ne comporte en revanche aucun projet pour l'école doctorale ; il se borne à signaler que l'avenir de l'école s'inscrit dans le cadre du projet d'université européenne qui devrait associer Perpignan et Gérone. L'école pourrait être une force de proposition pour ce projet.

APPRÉCIATION GLOBALE

Un effort très net de structuration a été réalisé qui favorise un fonctionnement efficace et transparent de l'ED 544. Le dossier remis au Hcéres et les échanges démontrent en effet que grâce au soutien fort de l'Université de Perpignan, l'école doctorale *INTER-MÉD* a su développer depuis dix années, en étroite collaboration avec l'école doctorale *Énergie - Environnement*, une véritable politique doctorale de site. La « proximité » semble être le maître mot et force est de constater que celle-ci est particulièrement appréciée par les doctorants. Bénéficiant des moyens humains et financiers nécessaires à ses missions, la direction de l'école doctorale propose un accompagnement et une formation de qualité aux plus de 200 doctorants en sciences humaines et sociales. La direction de l'école s'appuie pour cela sur les unités de recherche et les

doctorants représentés au sein d'un conseil de l'école doctorale, tous étroitement associés au pilotage de l'école.

En partenariat avec le collège doctoral (réunissant les écoles doctorales de Perpignan Via Domitia, Nîmes et Montpellier 3 Paul-Valéry), une offre de formations très complète et variée est proposée sur site aux doctorants. On mentionnera ici tout particulièrement la semaine d'intégration organisée conjointement par les deux écoles doctorales perpignanaises, qui contribue grandement à la visibilité de l'école tout au long de la thèse. Malgré un faible taux de thèses financées, l'école mène une politique active d'ouverture internationale, en particulier par des cotutelles avec des partenaires transfrontaliers, et porte une attention toute particulière à la pluridisciplinarité. Des efforts importants ont été réalisés au cours des dernières années pour renforcer le suivi des doctorants, ce qui s'exprime par une durée des thèses maîtrisée et tout à fait satisfaisante dans le domaine des sciences humaines et sociales. Il conviendrait toutefois d'améliorer encore les objectifs assignés aux comités de suivi individuel et de renforcer le suivi des doctorants non financés. Malgré l'organisation d'une cérémonie de remise des diplômes et une attention portée aux formations à l'insertion professionnelle non académique, l'école semble avoir des difficultés à rester en contact avec ses docteurs et à assurer un suivi de leur insertion professionnelle. Enfin, dans l'attente de la concrétisation de la création d'une université européenne, entre autres avec l'Université de Gérone, l'école doctorale *INTER-MÉD* demeure visiblement attentiste, ce qui explique probablement l'absence d'un projet plus ambitieux pour les années à venir.

• Points forts

- Une direction investie et des moyens humains et financiers permettant de faire face aux missions assignées à l'école doctorale.
- Un soutien fort des tutelles universitaires favorisant le développement d'une véritable politique de proximité.
- Un dossier d'autoévaluation de qualité et objectif.
- Une semaine d'accueil d'une grande qualité.
- Une politique assumée de co-encadrement.
- Une offre de formations riche et variée, adaptée en fonction des demandes des doctorants, et proposée sur site en étroite concertation avec le collège doctoral.
- Une ouverture réelle à la pluridisciplinarité et à la collaboration transfrontalière.
- Une volonté de tisser des liens forts avec le monde socio-économique local.

• Points faibles

- Un très faible taux de doctorants financés.
- Une moindre implication de l'école doctorale dans la définition des sujets et la sélection des candidats à un contrat doctoral de la Région Occitanie.
- Des règles peu précises quant aux conditions requises pour une inscription en thèse.
- Des comités de suivi individuel ne permettant pas suffisamment aux doctorants d'exposer leurs difficultés.
- Un manque de soutien effectif à la mobilité des doctorants non financés.
- Une difficulté à assurer le suivi des docteurs, en particulier de ceux ayant quitté la région.
- Une absence de projet pour l'avenir.

RECOMMANDATIONS

A L'ATTENTION DE L'ÉCOLE DOCTORALE

En matière d'inscription en thèse, le comité recommande de préciser les conditions pour une inscription en thèse et de les intégrer au règlement intérieur. Il recommande aussi de rendre les CSI obligatoires pour tous les doctorants, financés comme non financés, dès la fin de la première année de thèse et de ne pas considérer ces comités de suivi comme un simple point d'étape dans le cheminement scientifique de la thèse. Il

conviendrait d'en faire un lieu où les doctorants puissent également, et en toute confiance, exposer leurs problèmes et difficultés. Enfin, il conviendrait de trouver, en concertation avec les unités de recherche, des modalités spécifiques de financement afin que les doctorants non financés puissent effectivement réaliser des mobilités sortantes.

A L'ATTENTION DE L'ÉTABLISSEMENT

Le comité recommande vivement aux tutelles universitaires d'augmenter le nombre de contrats doctoraux et de combler l'écart existant entre les deux écoles doctorales perpignanaises en matière de financement de thèses. Il suggère par ailleurs d'autoriser les contrats d'ATER (Attaché temporaire d'enseignement et de recherche) à mi-temps afin que davantage de doctorants puissent en bénéficier, mais surtout qu'ils puissent continuer à se consacrer pleinement à leur thèse. Une telle mesure réduirait par ailleurs la durée des thèses dans certaines disciplines comme le droit.

OBSERVATIONS DE L'ÉTABLISSEMENT

Réf : 2020-09-10/NM/DG

☎ 04.68.66.20.02
☎ 04.68.66.20.18
vp-cs@univ-perp.fr

Perpignan, le 10 septembre 2020

Monsieur le Vice-Président Recherche de l'Université
Perpignan Via Domitia

A

Monsieur le Président du Comité d'Experts

AUX

Membres du Comité d'Experts

**Objet : Réponse au rapport d'évaluation DEF-PED210020492-032078 ECOLE DOCTORALE N°
544 INTER-MÉD : Espaces, temps, cultures**

Monsieur le Président,
Madame et Messieurs les Membres du Comité d'Experts,

Nous avons pris connaissance du rapport d'évaluation de l'**ECOLE DOCTORALE N° 544
INTER-MÉD : Espaces, temps, cultures** et vous en remercions. En tant que tutelle de
l'école doctorale, je tiens à vous faire part en annexe ci-après des observations
formulées par Monsieur Yves PICOD, Directeur de l'Ecole Doctorale n° 544.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, Madame et Messieurs les Membres du
Comité d'Experts, l'expression de mes sentiments distingués.



David GIBAND
Vice-président Recherche



Nous remercions vivement le Comité pour les échanges à la fois riches et fructueux lors des entretiens, lesquels nous ont permis de progresser dans notre réflexion.

Nous le remercions également pour l'évaluation, à de nombreux d'égards flatteuse et encourageante, puisqu'elle souligne notamment l'investissement de la direction et de l'équipe, notre réel effort de formation, notre politique de co-encadrement et de grande ouverture sur la pluridisciplinarité dans un contexte transfrontalier.

Parmi les observations, le rapport évoque un certain manque de soutien à la mobilité des doctorants non financés par rapport aux autres. Pourtant, lorsqu'un étudiant non boursier n'est pas suffisamment appuyé par son laboratoire et que l'intérêt de la mission paraît justifié, l'école doctorale n'hésite pas à compenser le déficit : les chiffres en attestent puisque le montant des aides aux étudiants non financés représente plus de 90% du total des aides à la mobilité.

En ce qui concerne le point relatif aux bourses région, l'implication de l'école doctorale 544 se fait très en amont à travers la recherche des sujets. Pour notre ED, la difficulté réside beaucoup plus dans l'incitation des collègues à proposer des sujets que dans la sélection proprement dite, effectivement beaucoup plus faible que pour les bourses d'Etat. En effet, dans certaines disciplines (en particulier dans les domaines juridiques ou littéraires), les problématiques régionales semblent moins adaptées ou moins porteuses que dans d'autres domaines (tourisme, économie, sociologie...), ce qui nécessite un travail en amont, systématiquement effectué par la direction auprès des collègues sollicités.

Par ailleurs, en ce qui concerne le comité souhaite la non-présence du directeur de thèse lors de la réunion du CSI, de façon à mieux permettre aux étudiants de s'exprimer. En réalité, il est clairement précisé par notre règlement intérieur que le directeur de thèse est extérieur au CSI, mais que son président peut procéder à son audition, le cas échéant (art. 3.2). Mais pour éviter toute ambiguïté et faciliter les échanges avec le CSI, cette possibilité d'entretien sera supprimée dans notre règlement intérieur.

Le développement du réseau ALUMNI nous permettra aussi de mieux suivre nos étudiants après leur doctorat, ce qui compensera le taux de réponse assez faible de nos docteurs, en ce qui concerne leur devenir, la difficulté étant que nous avons beaucoup d'étudiants qui repartent à l'étranger pour leur carrière dans le suivi est souvent impossible.

Enfin, en ce qui concerne les conditions d'accès pour l'inscription en thèse dans notre règlement intérieur, sera ajoutée à l'article 2.1 de notre règlement intérieur une mention précisant les conditions de diplôme et conformément à ce qui a été pertinemment suggéré par le président du comité, au cours des entretiens, de façon à assurer un niveau d'excellence :

« L'école doctorale vérifiera, en collaboration avec le laboratoire d'accueil, le niveau du candidat, notamment l'obtention d'une mention (au minimum assez bien ou moyenne supérieure à 12/20) pour chacune des années de Master. À défaut, l'inscription n'aura lieu qu'après audition du candidat par le conseil de l'école doctorale et avis favorable de ce dernier ».

Quant au projet, il est évoqué dans notre rapport en ce qui concerne la dimension européenne qui doit être celle de l'ED, à propos du *Projet univers*, lequel associe l'UPVD à l'université de Gérone et d'autres universités espagnoles. L'objectif est de développer encore davantage les actions communes, les cotutelles et d'encourager la mobilité, pour tirer davantage profit de notre position géographique et culturelle. Le transfrontalier est pour nous un axe fort : toutes disciplines confondues, la moitié de nos doctorants sont des doctorants internationaux (32 nationalités), parmi lesquels 10% d'Espagnols et 5% de latinos américains.

Pour le reste, notre objectif est d'obtenir une augmentation du nombre de thèses financées, notamment grâce aux contrats région, dans le prolongement de l'effort qui a été entrepris lors de ce contrat : doublement des financements par rapport au précédent contrat : 6 à 8 en moyenne au lieu de 3 par an. Il s'agit aussi d'obtenir tous les ans une bourse handicap, ce qui a été le cas au cours des deux dernières années. L'établissement, en lien avec la tutelle, travaille à nous attribuer davantage de bourses d'Etat

L'autre objectif, discuté en début d'année avec le Vice-président recherche, consiste à organiser une évaluation par le CSI dès la première année, à l'instar de l'autre école doctorale de l'établissement. Nous nous demandions s'il fallait distinguer de ce point de vue les étudiants financés - qui par définition doivent rendre compte - et les autres dont le parcours est plus lent, mais le comité nous a convaincu lors de sa visite d'appliquer l'extension sans distinction, ce qui nous ferons bien volontiers en modifiant notre règlement intérieur (art. 3.2).

Le quatrième objectif est de développer des soutenances blanches. Une formation à la soutenance généralisée sera donc envisagée en collaboration avec le collègue. À titre expérimental, cette activité a été d'ailleurs assurée pendant le confinement, avec succès : une quarantaine d'inscrits ont suivi en ligne la formation organisée par la direction de l'ED à l'attention de tous les doctorants, de façon transversale.

Enfin, l'aide aux doctorants sera encore renforcée. Elle s'est intensifiée au cours du présent contrat, de différentes façons : aide systématique à la publication des thèses, organisation de conférences telles que celles sur le droit de la concurrence dans l'union européenne avec le vice-président du tribunal de l'union européenne, aide au congrès de doctorants (UPVDOC), soutien aux colloques de doctorants ou aux manifestations organisées par les laboratoires faisant intervenir des doctorants aide à la mobilité. Ce réel effort sera encore développé dans les prochaines années.

Les rapports d'évaluation du Hcéres
sont consultables en ligne : www.hceres.fr

Évaluation des coordinations territoriales
Évaluation des établissements
Évaluation de la recherche
Évaluation des écoles doctorales
Évaluation des formations
Évaluation à l'étranger



2 rue Albert Einstein
75013 Paris, France
T. 33 (0)1 55 55 60 10

hceres.fr

[@Hceres_](https://twitter.com/Hceres_)

[Hcéres](https://www.youtube.com/Hceres)

